



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2001/L.9
3 novembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Quinzième session
Marrakech, 29 octobre – 6 novembre 2001
Point 4 a) de l'ordre du jour

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

**ACTIVITÉS EN COURS CONCERNANT LA NOTIFICATION ET L'EXAMEN
DES INVENTAIRES DE GAZ À EFFET DE SERRE DES PARTIES VISÉES
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION
(APPLICATION DES DÉCISIONS 3/CP.5 ET 6/CP.5)**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des documents établis pour cette session (FCCC/SBSTA/2001/5 et Add.1, FCCC/SBSTA/2001/MISC.4 et 5, et FCCC/SBI/2001/12) et du rapport oral du secrétariat sur ce point de l'ordre du jour.
2. Le SBSTA s'est félicité de l'organisation par le secrétariat d'une réunion d'experts sur les questions méthodologiques et opérationnelles relatives à l'utilisation des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels (directives pour la notification) et des directives pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (directives pour l'examen), réunion qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2001 à Bonn. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir le rapport de la réunion d'experts pour examen à sa seizième session.

3. Le SBSTA a convenu de reporter l'examen des révisions des directives pour la notification jusqu'à sa seizième session, lorsque l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre mené pendant la période d'essai aura été achevé et que le rapport de la réunion d'experts sera disponible. Il a également convenu de recommander une prolongation de la période d'essai en ce qui concerne les directives pour la notification et pour l'examen, dont la durée avait été fixée par les organes subsidiaires à leur dixième session, afin de faciliter les préparatifs en vue des examens des inventaires des Parties visées à l'annexe I qui commenceront en 2003. Les examens qui auront lieu en 2002 devraient être réalisés compte tenu de l'expérience acquise jusqu'alors au cours de la période d'essai.

4. Le SBSTA a recommandé un projet de décision sur cette question pour adoption par la Conférence des Parties à sa septième session (le texte de cette décision se trouve dans le document publié sous la cote FCCC/SBSTA/2001/L.9/Add.1).
